

Conseil communal

Décisions du conseil du 16 janvier 2014

- Le conseil délivre une autorisation de construire au requérant suivant :
 - La société Marcel-André Bruttin Constructions Bois SA pour la transformation d'une grange-écurie en habitation et l'aménagement de places de parc à « La Condémine (Euseigne) ». Une mention de restriction de droit public fixant l'obligation d'utiliser le logement comme résidence principale devra être inscrite au RF avant le début des travaux.

ADMINISTRATION COMMUNALE
D'HEREMENCE

Quelques décisions du conseil susceptibles de vous intéresser. Seule la notification officielle fait foi.